

Professeur de sport

Posté par: formations-concours

Publiée le : 4/11/2008 11:56:16

Salaire d'abutant : 1300,-

Niveau(x) : Bac + 3

Contrairement au professeur d'EPS de l'éducation nationale, le professeur de sport dépend du ministère de la Jeunesse et des Sports et est spécialisé dans une discipline précise. Fonctionnaire de catégorie A, il exerce ses fonctions dans trois grands domaines : l'entraînement (des jeunes espoirs par exemple), la formation (des agents du ministère, des étudiants pratiquant le BEES, etc.) et la promotion des activités physiques et sportives (son rôle est alors beaucoup plus "politique").

Ses qualités : il est passionné et pédagogue.

Sa formation : le recrutement se fait sur concours (46 postes en 2007) ouvert aux titulaires d'une licence STAPS, d'un BEES 2e degré ou du diplôme de haute montagne.